



Annuler un bon de commande pour escroquerie

Par **alexia44**, le **02/05/2013** à **11:30**

Bonjour à tous et toutes,
Voilà, j'aimerais avoir des conseils pour me sortir de cette affaire. Je suis auto-entrepreneur dans les soins et massages bien-être à domicile.
Le 22 avril je me suis fait démarcher au téléphone pour la distribution de cartes de visite par des porteurs, l'employée me parle d'un montant de 70 euros (je suppose HT mais elle n'en avait aucune idée) j'accepte quand même de rencontrer le commercial.
Lui ne me montre aucune grille tarifaire et me lance sur un tarif de 200 euros HT par mois pour bénéficier de 60 clients par mois, offre intéressante, il me propose une remise pour arriver à un montant de 2392 € TTC pour l'année et 30 000 exemplaires de cartes)
Il m'impose de payer en chèque (11 chèque de 200 € et 1 de 192 en me disant que l'entreprise fait comme cela)
Je signe tout ça et en regardant bien le bon de commande il n'est marqué nulle part les 60 clients promis, certaines cases ne sont pas cochées, le mode de paiement peut-être différent que des chèques, certaines phrases sont illisibles bref....
Le bon à tirer reçu stipule 10% de remise sur présentation de la carte mais jamais on ne m'a indiqué que mes clients allaient payé moins cher mes soins ...
On me dit de porter plainte pour escroquerie, comment puis-je faire pour me sortir de là, aucuns chèques n'a été encaissé pour l'instant mais ça fait peur ...
Je leur ai écrit une lettre mais je ne sais pas trop quoi écrire dedans pour qu'ils me restituent mes chèques et annule la commande!
Pouvez-vous m'aider s'il vous plait, je vous remercie par avance